



APPEL À PROJET FONDS DE COORDINATION DES ALLIANCES FRANÇAISES ITALIE 2025

L'Ambassade de France en Italie soutient les Alliances Françaises (AF) pour des actions de promotion de la langue française en réseau.

A ce titre, dans le cadre de l'animation et de la coordination nationales des AF, l'Institut Français Italia coordonne un fonds de **6 000 euros** pour soutenir des projets de coopération éducative et linguistique. Les projets présentés par les Alliances seront cofinancés à **hauteur de 70 % du montant global et pour un montant maximum de 2000 euros par projet.**

Vous voudrez bien trouver en pièces-jointes :

- le dossier de candidature
- le budget prévisionnel

Les candidatures devront être adressées à coop-educ@institutfrancais.it avant le **3 octobre 2025 à midi.**

NATURE DE L'APPEL A PROJET 2025

Cette année, l'appel à projet porte sur la sensibilisation au français dès le plus jeune âge, l'objectif étant d'orienter le choix du français LV2 au collège, afin d'encourager la création d'un environnement scolaire propice à la francophonie et de créer des parcours de formation continue école primaire-collège-lycée.

L'appel à projet 2025 soutiendra ainsi les projets visant :

- la sensibilisation à la langue et à la culture françaises à l'école primaire (6-10 ans) ; et/ou,

- la promotion et l'intégration de la certification linguistique DELF Prim ; et/ou,
- l'accompagnement des élèves à la fin de la *Quinta elementare* pour le choix du français LV2 au collège.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à l'appel à projet est réservée aux Alliances Françaises du territoire italien.

Afin d'être éligibles, chaque projet doit impliquer la participation au minimum de deux Alliances Françaises. Toutefois, l'AF désignée comme coordinatrice sera la seule habilitée à présenter la candidature. La subvention sera intégralement versée à l'AF coordinatrice qui en assumera la responsabilité vis-à-vis de ses partenaires et de l'Ambassade.

NB : Chaque AF et groupe d'AF ne pourra se porter candidat que sur un seul projet.

Un compte rendu d'activités et de résultats, dûment documenté, devra être transmis par les lauréats du fonds d'ici le **30 juin 2026**. L'IFI pourra demander la restitution totale ou partielle de la subvention versée si les engagements pris par les AF bénéficiaires n'ont pas été respectés (notamment en termes d'objectifs, de moyens, de respect des temporalités, de certifications, etc.). Il est donc fondamental, lors du dépôt des candidatures, que les actions envisagées soient **concrètes, mesurables et réalisables**.

Le coordinateur du réseau des AF, l'attachée de coopération éducative basée à Rome, ainsi que les attachés de coopération pour le français en région seront les interlocuteurs privilégiés des AF. Ils pourront accompagner les AF dans l'élaboration, le montage du projet, le suivi et le pilotage de sa mise en place.

Le bilan, qualitatif et quantitatif, devra permettre à la fois l'auto-évaluation du projet par les AF (points positifs, points d'achoppement), mais également **d'illustrer, de manière pragmatique et vérifiable, les résultats obtenus** (nombre d'élèves ayant participé aux activités, certifications linguistiques supplémentaires, nouveaux cours activés, nombre d'élèves ayant choisi le français comme LV2 et moyens pour s'en assurer, pourcentage et nature de nouvelles collaborations, impact financier sur les activités de l'AF, nouveaux partenariats, etc.).

MODALITES DE SELECTION DES PROJETS ET D'ATTRIBUTION DES FONDS

Calendrier :

- Publication de l'appel à projet sur le site de l'Institut français Italia (IFI) - volet coopération éducative : **10/09/2025**
- Date limite d'envoi des dossiers de candidatures à l'adresse coop-educ@institutfrancais.it avant le **03/10/2025 à midi**.
- Réunion de la commission de sélection : **du 06/10/2025 au 13/10/2025**
- Publication des résultats sur le site de l'IFI : **le 14/10/2025**
- Signature des conventions et attribution des fonds : **du 15/10/2025 au 27/10/2025**
- Fin de réalisation des projets : **29/05/2026**
- Envoi du bilan (bilan financier, résultats, analyse des opérations) : au plus tard le **30/06/2026** à l'adresse coop-educ@institutfrancais.it.

Dépôt des projets et évaluation :

1. Dépôt des projets

La fiche spécifique de **dépôt de projet**, en pièce jointe du présent appel à projet (« Dossier de candidature »), et le budget prévisionnel sont à renvoyer à : coop-educ@institutfrancais.it, objet : Candidature Fonds de coordination des Alliances Françaises 2025.

2. Evaluation

Les candidatures seront étudiées sur la base des critères d'évaluation suivants :

NATURE DU PROJET	DESCRIPTIFS	NOTE	
Mutualisation	Degré de mutualisation du projet avec d'autres AF		/5
Pertinence	Adéquation du projet à l'enjeu de la sensibilisation au français précoce		/5
Clarté	Clarté des objectifs énoncés, mesurabilité, faisabilité du projet (adaptation à la réalité et aux contraintes)		/5

DÉROULÉ ET PRÉSENTATION			
Description des actions et adéquation entre les objectifs et les moyens techniques et financiers	Adéquation des actions aux objectifs et efficacité prévisible du plan d'action : (2 points par critère) - le projet est attentivement élaboré (qui, où, pourquoi, comment, combien, quand) ; - il est planifié (le rétroplanning est défini) ; - les objectifs sont clairs, mesurables, atteignables ; - le contexte est rigoureusement pris en compte et les stratégies adaptées ; - les différentes étapes du projet sont décrites et les objectifs intermédiaires définis (date et évaluation) ; - les moyens techniques et financiers sont identifiés (ressources humaines, matériel, législation, etc.) ; - les actions sont cohérentes avec les objectifs ; - les moyens déployés sont à la hauteur des objectifs visés ; - des indicateurs de performance sont prévus pour atteindre les objectifs fixés ; - le bilan est envisagé dès la conception du projet ;		/20
Valorisation du projet	Niveau d'ambition de la stratégie de valorisation envisagée (visibilité et valorisation des projets portés au niveau territorial par un réseau d'AF)		/5
TOTAL			/40

3. Critères d'exclusion

Présentation d'un projet n'impliquant pas au minimum deux AF.

COMMISSION DE SÉLECTION DES PROJETS

La commission de sélection est composée par :

- Membres (IFI) : attachée de coopération éducative, attachés de coopération pour le français en région, assistante administrative pour la coopération éducative et le centre pilote des certifications ;

- Membres (Alliances Françaises d'Italie) : coordinateur du réseau des Alliances françaises d'Italie et un membre du Conseil d'Administration de la Fédération des Alliances Françaises d'Italie